

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 09.05.2024

Edition: 5


Date de révision: 14.10.2022

Révision: 3

Acide nitrique 60%

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	Acide Nitrique 60%
	Code	DS-008
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable.
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	1J10-F06W-D00D-R5UN
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Utilisation comme engrais ou dans la fabrication de produits fertilisants Intermédiaire dans divers processus industriels Formulation des mélanges Régulateur de pH Traitement de surface du métal Agents de nettoyage Agent auxiliaire de processus dans l'industrie Régénération des résines échangeuses d'ions Produits chimiques de laboratoire Décapant de surface pour le béton
	Utilisations déconseillées	D'autres en plus de ceux identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	ADP Fertilizantes, S.A. Avenida Termo de Lisboa, 24-30, Salgados da Póvoa Apartado 88 2616-907 ALVERCA DO RIBATEJO PORTUGAL (00351) 210 300 400 e-mail: fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	FRENCH POISON AND TOXICOVIGILANCE CENTRE NETWORK - 3 83 85 21 92 Le service est disponible dans les langues suivantes : français ADP – Fertilizantes, S.A., Lavradio - (00351) 210 300 400 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)

Acide nitrique 60%

RUBRIQUE 2	Identification des dangers	
2.1	Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	GHS06 Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation. GHS05 Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux. Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Pictogrammes de danger	
	Mention d'avertissement	Danger
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	acide nitrique
	Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H331 Toxique par inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
	Indications complémentaires	L'acquisition, la possession ou l'utilisation par des particuliers sont soumises à des restrictions.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.

Acide nitrique 60%

	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.					
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.					
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.					
2.3	Autres dangers						
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.					
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable. Non applicable.					
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.					
RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants							
3.1	Substances						
		Non applicable.					
3.2	Mélanges						
	Nom	N° Index	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement	%(P/P)	Classification Regulation CE N° 1272/2008
	Acide nitrique	007-030-00-3	231-714-2	7697-37-2	01-2119487297-23-XXXX	≥26,5-<65%	Ox. Liq. 3, H272; Acute Tox. 3, H331; Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; EUH071 Par inhalation: ETA = 2,65 mg/l (vapeurs) Ox. Liq. 3; H272: C ≥= 65 % Skin Corr. 1A; H314: C ≥= 20 % Skin Corr. 1B; H314: 5 % ≤= C < 20 %
	Indications complémentaires		Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.				

Acide nitrique 60%

RUBRIQUE 4	Premiers secours	
4.1	Description des mesures de premiers secours	
	Remarques générales	Aucune mesure comportant un risque personnel ou sans formation adéquate ne doit être entreprise. Évitez la réanimation directe bouche-à-bouche, car elle peut être dangereuse pour la personne qui fournit l'aide. Utiliser d'autres méthodes de réanimation, de préférence des équipements à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes:
	Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
	Ingestion	Ne PAS provoquer de vomissements (risque de perforation). Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire de l'eau à la victime (deux verres au maximum), Consulter un médecin. Ne pas essayer de neutraliser.
	Contact avec le peau	Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
	Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si cela est facile à faire, retirez les lentilles de contact. Consulter un médecin.
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
	Contact avec les yeux	Risque de cécité.
	Inhalation	Essoufflement, respiration laborieuse, respiration sifflante, douleurs abdominales, nausées, vomissements, maux de tête, faiblesse, convulsions, effondrement.
	Contact avec le peau	Rougeur, brûlure, douleur, cloque.
	Ingestion	Brûlures dans la bouche, l'œsophage, peut provoquer une perforation intestinale.
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements	
	Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé. Traiter selon les indications suivantes :	
	Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.
	Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.

Acide nitrique 60%

RUBRIQUE 5	Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1	Moyens d'extinction	
	Le produit n'est pas inflammable.	
	Moyens d'extinction appropriés	L'acide nitrique n'est pas combustible, mais s'il est impliqué dans un incendie, utilisez les meilleurs moyens disponibles pour éteindre l'incendie (par exemple, de l'eau ou du CO ₂).
	Moyens d'extinction inappropriés	N'utilisez pas d'extincteurs chimiques ou de mousses et n'essayez pas d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
	A un effet favorisant l'incendie en raison de la libération d'oxygène. Un incendie ambiant peut libérer des vapeurs dangereuses.	
	Produits de décomposition thermique dangereux	Oxydes d'azote, gaz nitreux, ammoniac.
5.3	Conseils aux pompiers	
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.	
RUBRIQUE 6	Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
	Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:	
	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de déversements et de fuites sans incendie, porter des vêtements de protection contre les vapeurs. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tenir à l'écart les personnes inutiles, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Éliminer les sources de combustion. Restez au vent, hors des zones basses et ventilez les espaces clos avant d'y entrer. Évaluer la zone affectée pour déterminer si une évacuation est nécessaire. Si l'évacuation de la zone de danger est nécessaire, suivez les conseils d'un expert. Si vous vous abritez sur place, scotchez les fenêtres et les portes, fermez les prises d'air extérieures (ventilateurs de grenier, etc.) et placez une serviette ou un chiffon humide sur votre visage (si nécessaire).	
	Pour les secouristes	
	Avec une formation appropriée, les appareils respiratoires autonomes (ARA) et les vêtements de protection pour les pompiers structurels utilisés en conjonction avec la pulvérisation d'eau fourniront une protection limitée dans les émissions extérieures pour une exposition à court terme.	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).	

Acide nitrique 60%

6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination.	
6.4	Référence à d'autres rubriques	
	Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.	
RUBRIQUE 7	Manipulation et stockage	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.
	Information concernant l'hygiène au travail en général	Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
	Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	
RUBRIQUE 8	Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
8.1	Paramètres de contrôle	
	Limites d'exposition professionnelle	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible pour le mélange.

Acide nitrique 60%

Procédures de contrôle recommandées	Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.
Niveaux avec effets dérivés	Aucune DEL disponible.
Concentrations prévus avec effet	Aucune PEC disponible.
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail	CAS: 7697-37-2 acide nitrique VLEP: Valeur momentanée: 2,6 mg/m ³ , 1 ppm

DNEL

Substance				7697-37-2
				Acide nitrique
Travailleur industriel/professionnel	Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	Risque faible (aucune limite obtenue)
			Local	Risque faible (aucune limite obtenue)
		À court terme	Systémique	2,6 mg/m3
			Local	2,6 mg/m3
	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Risque faible (aucune limite obtenue)
			Local	Aucun risque identifié
		À court terme	Systémique	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)
			Local	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible
			Local	Indisponible
		À court terme	Systémique	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)
			Local	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)
	Inhalation (mg/m3)	À long terme	Systémique	Risque faible (aucune limite obtenue)
			Local	Risque faible (aucune limite obtenue)
		À court terme	Systémique	1,3 mg/m3
			Local	1,3 mg/m3
	Dermique (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Risque faible (aucune limite obtenue)
			Local	Risque faible (aucune limite obtenue)

Acide nitrique 60%

Acide nitrique 60%						
Consommateur	(mg/kg pc/jour)	À court terme	Systémique	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)		
			Local	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)		
	Oral (mg/kg pc/dia)	À long terme	Systémique	Risque faible (aucune limite obtenue)		
			Local	Aucun risque identifié		
		À court terme	Systémique	Indisponible		
			Local	Indisponible		
	Oculaire (mg/kg pc/jour)	À long terme	Systémique	Indisponible		
			Local	Indisponible		
		À court terme	Systémique	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)		
			Local	Risque élevé (aucune limite n'a été obtenue)		
	PNEC					
	Substance				7697-37-2	
				Acide nitrique		
Eau douce (mg/L)				Aucun risque identifié		
Eau salée (mg/L)				Aucun risque identifié		
STP (mg/L)				Aucun risque identifié		
Sédiment eau douce (mg/L)				Aucun risque identifié		
Sédiment eau salée (mg/L)				Aucun risque identifié		
Air (mg/L)				Aucun risque identifié		
Terre (mg/L)				Aucun risque identifié		
Prédateurs (empoisonnement secondaire) (mg/L)				Aucun risque identifié		
Composants avec valeurs limites biologiques		Ils n'existent pas.				
Indications supplémentaires		Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.				
8.2	Contrôles de l'exposition					
	<p>Contrôles d'ingénierie appropriés</p> <p>En règle générale, l'accès est interdit au personnel non autorisé. L'interdiction doit être affichée sur un panneau clairement visible et lisible.</p> <p>Ventilation. Les installations de stockage et de chargement et déchargement ou transfert doivent être conçues avec une ventilation naturelle ou forcée de manière à ce que le risque d'exposition des travailleurs soit contrôlé de manière adéquate. A cet effet, la conception tient particulièrement compte des caractéristiques des vapeurs auxquelles ils peuvent être exposés et de la source d'émission, du captage des vapeurs à la source et de leur transmission éventuelle à l'environnement du stockage ou de l'installation.</p> <p>Lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments, la ventilation doit être canalisée vers un endroit sûr à l'extérieur par des conduits dédiés, en tenant compte des niveaux d'émission admissibles dans l'atmosphère. Lorsque la ventilation forcée est utilisée, elle doit être munie d'un système d'alarme en cas de défaillance.</p> <p>Les locaux comportant des fosses ou des sous-sols où des vapeurs peuvent s'accumuler doivent être dotés d'une ventilation forcée adéquate dans ces fosses ou sous-sols pour empêcher l'accumulation de vapeurs.</p>					

Acide nitrique 60%

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Mesures générales de protection et d'hygiène	Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.
	Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (avec une ventilation indirecte) lorsqu'il y a une possibilité de contact avec le liquide ou le brouillard. L'utilisation d'un écran facial complet en plus des lunettes de protection est recommandée pour une protection supplémentaire. Voir la norme de protection des yeux et du visage EN 166 pour plus d'informations. Une douche de sécurité et une fontaine de lavage des yeux doivent être prévues dans la zone de manipulation de l'ammoniac.
	Protection de la peau	
	Protection des mains	En cas de contact cutané, utiliser des gants de protection étanches et résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374 (obligatoire).
	Matériau du gant	Caoutchouc butyle, PVC, PTFE fluoroélastomère.
	Autres	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.
	Protection respiratoire	En cas de fumées dangereuses, porter un appareil respiratoire autonome. Voir la norme de protection respiratoire EN 137 pour plus d'informations.
	Risques thermiques	Non disponible.
	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.
RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques		
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
	État physique	Liquide
	Coleur	Incolore
	Odeur	Non disponible
	Point de fusion/point de congélation	-20 ° C
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	120 ° C

Acide nitrique 60%

	Inflammabilité	Non inflammable	
	Limites inférieure et supérieure d'explosion		
	Inférieure	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Supérieure	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Point d'éclair	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Température d'auto-inflammation	Non disponible.	
	Température de décomposition	83 ° C	
	pH	1	
	Viscosité		
	Viscosité cinématique	Non déterminé.	
	Viscosité dynamique	à 25 ° C	0,7 mPas
	Solubilité		
	Dans l'eau	à 20 ° C	500 g/l
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Pression de vapeur	à 20 ° C	770 Pa
	Densité et/ou densité relative	à 20 ° C	1,36
	Densité de vapeur relative	Non disponible	
	Caractéristiques des particules	N'est pas applicable. Cette propriété ne s'applique qu'aux solides.	
9.2	Autres informations		
	Forme	Liquide	
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif	
	Propriétés comburantes:	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Informations concernant les classes de danger physique		
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Liquides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	
	Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.	

Acide nitrique 60%

	Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides comburantes	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances ou mélanges corrosifs pour	Peut être corrosif pour les métaux.
	Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Autres caractéristiques de sécurité	
	Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température de polymérisation auto-	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Formation de mélanges poussières/air	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Taux d'évaporation	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Miscibilité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Oxydant.
10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.

Acide nitrique 60%

10.3	Possibilité de réactions dangereuses	<p>Risque d'explosion avec : Acétone, acétonitrile, acétylidène, alcools, anilines, hydrure d'antimoine, hydrure d'arsenic, substances organiques combustibles, phosphures, dérivés du benzène/benzène, amines, alcènes, hydrocarbure halogéné, éther, hydrazine et dérivés, sulfures, dioxane, acide acétique, anhydride acétique, fluor, glycérol, caoutchouc, huiles, chlorates, permanganate de potassium, hydrocarbures, cuivre, siliciure de lithium, solvant organique, cyanures, métaux en poudre, méthanol, cétones, composés nitrés organiques, halogénures non métalliques, nitrate de mercure (II), agents réducteurs, dioxyde de soufre, complexes de cyanure, titane, peroxyde d'hydrogène, étain, sucres, formaldéhyde, Impuretés, dichlorométhane, diéthyléther, éthanol, boranes.</p> <p>Risque d'inflammation ou de formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec : Amines, Ammoniac, substances combustibles, Aldéhydes, iodure d'hydrogène, Potassium, magnésium, sodium, hydrures, iodures, phosphore, pyridine, sulfure d'hydrogène, huiles de térébenthine et/ou substitués de térébenthine, composés halogénés-halogénés, anilines, alcool furfurylique.</p> <p>Réaction exothermique avec : Nitriles, acide formique, antimoine, arsenic, sélénium, bore, lithium, halogénures non métalliques, alcalis forts, nitrures, hypochlorite de sodium, uranium, semi-métaux, eau, oxyde ferrique, sous forme de poudre.</p> <p>Génère des gaz ou des fumées dangereux au contact de : l'acide sulfurique conc.</p>
10.4	Conditions à éviter	Évitez le contact avec les substances indiquées dans la section précédente.
10.5	Matières incompatibles	Réagit avec les alcalis.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NOx) (en cas d'incendie).

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	OECD 403	Rat	Inhalation	CL50 > 2,65 mg/l air

Toxique par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	-	-	-	Aucune étude n'est disponible mais un test n'est pas jugé nécessaire en raison des propriétés corrosives connues de l'acide. L'acide nitrique est classé comme une substance corrosive pour la peau des catégories 1A et 1B conformément à l'annexe VI du règlement CLP.

Acide nitrique 60%

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	-	-	-	Aucune étude disponible mais basée sur les propriétés de la substance celle-ci est classée comme corrosive pour les yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	-	-	-	Aucune étude disponible. La substance est classée comme corrosive pour la peau, il n'est donc pas nécessaire de réaliser d'autres études de sensibilisation.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	OECD 471 OECD 473 OECD 476	Bactéries Aberration chromosomique Mutation dans les cellules de mammifères	Non mutagène

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	-	-	-	Deux études peu fiables sont disponibles pour l'acide nitrique en ce qui concerne la cancérogénicité. Ces études ont une valeur limitée en raison de la courte durée de l'exposition et de la manière inadéquate dont la conception et les résultats des études ont été rapportés. Une étude de 2 ans sur des rats a montré que l'incidence des tumeurs n'avait pas augmenté. La substance n'est pas cancérogène.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	OECD 422	Rat	Oral	Effets sur la fertilité: NOAEL > 1500 mg/kg pc/d. Toxicité pour le développement: NOAEL > 1500 mg/kg pc/d

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Acide nitrique 60%

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	OECD 422 OECD 412 OECD 413	Rat Rat	Oral Inhalation	NOAEL: 1500 mg/kg pc/d NOAEL: 4,11 mg/m3

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Composant	N° CAS	Résultat
Acide nitrique	7697-37-2	Aucun effet important ou danger critique n'est connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes

la substance n'est pas comprise

Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
Acide nitrique	7697-37-2	Court terme	pH letal (96h): 3-3,5 (Lepomis)	No es necesario llevar a cabo estudios	pH letal (48h): 4,4-4,7 (ceriodaphnia dubia)
		Long terme	Selon l'annexe IX de REACH, aucun test n'est requis si les résultats de l'étude de sécurité chimique indiquent qu'il n'est pas nécessaire d'étudier les effets sur les organismes aquatiques.	Une exemption est proposée pour cette section, et une étude avec du nitrate de potassium est présentée comme preuve.	Une exemption est proposée pour cette section, et une étude avec du nitrate de potassium est présentée comme preuve.

Toxicité terrestre

Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
Acide nitrique	7697-37-2	Indisponible	Indisponible	Indisponible	-

Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées

Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques
Acide nitrique	7697-37-2	Une exemption est proposée pour cette section et une étude menée avec du nitrate de sodium est présentée comme preuve à l'appui.

Acide nitrique 60%

12.2 Persistance et dégradabilité					
	Composant	N° CAS	Dégradation		
	Acide nitrique	7697-37-2	Hydrolyse	L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.	
			Photolise	Indisponible.	
			Biodégradation	Indisponible.	
12.3 Potentiel de bioaccumulation					
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (Koe)	Facteur de bioconcentration (BFC)	Observations
	Acide nitrique	7697-37-2	Sans objet. .	-	-
12.4 Mobilité dans le sol					
	Composant	N° CAS	Résultat		
	Acide nitrique	7697-37-2	Aucune information n'est disponible.		
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB					
Non applicable.					
12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien					
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.					
12.7 Autres effets néfastes					
Aucun effet important ou danger critique.					
RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination					
13.1 Méthodes de traitement des déchets					
	Méthodes d'élimination		Gestion des déchets (élimination et valorisation) : Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets). Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2. Dispositions relatives à la gestion des déchets : Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.		
			Catalogue européen des déchets	HP6: Toxicité aiguë HP8: Corrosif	

Acide nitrique 60%

Acide nitrique 60%					
RUBRIQUE 14	Informations relatives au transport				
	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	UN2031			
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	UN2031 ACIDE NITRIQUE solution		NITRIC ACID solution	
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	8 (C1) Matières corrosives.		8	
	Étiquette	8 Matières corrosives.		8	
14.4	Groupe d'emballage	II			
14.5	Dangers pour l'environnement	Non applicable.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable			
		Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80 No EMS: F-A,S-Q Segregation groups (SGG1a) Strong acids Stowage Category: D			
	Segregation Code	SG6 Segregation as for class 5.1 SG16 Stow "separated from" class 4.1 SG17 Stow "separated from" class 5.1 SG19 Stow "separated from" class 7 SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separated from" SGG6-cyanides			
	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable			

Acide nitrique 60%

14.7	Information complémentaire	Quantités limitées (LQ) 1L Quantités exceptées (EQ) Code: E2 Quantité nette maximale par emballage intérieur : 30 ml Quantité nette maximale par emballage extérieur : 500 ml Catégorie de transport 2 Code de restriction en tunnels: E	Limited quantities (LQ): 1L Excepted quantities (EQ): Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml "Règlement type" de l'ONU:: UN 2031 ACIDE NITRIQUE SOLUTION, 8, II	-
RUBRIQUE 15	Informations relatives à la réglementation			
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement			
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de	Ce produit est conforme au Règlement REACH.		
	Catégorie SEVESO	H2 TOXICITÉ AIGUË		
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	50 t		
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	200 t		
	Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Contient de l'acide nitrique selon l'entrée d'index N° d'index 007-004-00-1		
	Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Non applicable.		
	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148			
	Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	CAS: 7697-37-2 acide nitrique: Valeur limite: >3-<=10 % (>=50-<65%)		
	Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	Aucun des composants n'est compris.		
	Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	Aucun des composants n'est compris.		
	Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	Aucun des composants n'est compris.		

Acide nitrique 60%

	Régulation (UE) 2019/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
	Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
	Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Évaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée et les scénarios d'exposition sont joints à cette fiche.	
RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases importantes	H272 Peut aggraver un incendie; comburant. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
	Acronymes et abréviations	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road). STP: Sewage treatment plant. OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development. IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods. IATA: International Air Transport Association. GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals. CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society). DNEL: Derived No-Effect Level (REACH). PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).
	Données modifiées par rapport à la version précédente	Modification des scénarios d'exposition en fonction de la mise à jour du rapport sur la sécurité chimique Correction d'erreurs dans la section 15. Nouvelles données sur le fournisseur FDS. Correction d'erreurs à l'article 14.

Acide nitrique 60%

Sources bibliographiques	<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none">- ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées.- Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/).- Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	<p>Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).</p>
Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement	<p>Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.</p>

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.

Acide nitrique 60%

Scénarios d'exposition



Acide Nitrique <70%

SE 1: Fabrication - Fabrication de la substance < 70 % (synthèse continue et discontinue), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité

1. Section de titre

Nom SE: *Fabrication - Fabrication de la substance < 70 % (synthèse continue et discontinue), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité*

Environnement

Fabrication de la substance < 70 % (synthèse continue et discontinue), y compris la manipulation, le stockage et le contrôle qualité

ERC 1

Travailleurs

Toutes activités ouvrières confondues*

PROC 1; PROC 2; PROC 3;
PROC 4; PROC 8a; PROC
8b; PROC 9; PROC 15

*Les PROC ne représentent pas les expositions des travailleurs, mais les processus. Étant donné que les activités réelles des travailleurs n'ont pas été déterminées en détail, elles sont combinées en 1 scénario.

2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pendant la durée de conservation)

- Quantité d'utilisation annuelle de l'installation : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises
- Quantité d'utilisation quotidienne dans l'établissement : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises

Conditions et mesures liées à la station d'épuration biologique

- UTD biologique : non pertinent pour la ou les évaluations requises

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

- Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent la substance
- Il n'y a pas de rejet de la substance dans l'air (puisque la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques)

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

- Pourcentage (w/w) de la substance dans le mélange/l'article: < 70%
- Forme physique du produit utilisé : Liquide (solution aqueuse)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

- Durée des activités dans la zone de travail : ≤ 8 heures/jour (toutes activités des travailleurs confondues)
- Montant utilisé : Sans objet

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Acide nitrique 60%

• Confinement : Dans des conditions normales de fonctionnement, la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques dans la zone de travail. Les activités sont réalisées de manière standardisée, dans des conditions contrôlées avec des équipements spécialisés. Si une certaine quantité de la substance n'est pas contenue, un travailleur n'est pas exposé à la substance parce que l'utilisation a lieu sous une hotte ou parce que le travailleur porte un équipement de protection individuelle et utilise une ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/brouillards/éclaboussures est évitée.

• Mesures organisationnelles : Minimiser le nombre de personnes dans la zone de travail. Minimiser les activités manuelles. Former les employés sur la façon de manipuler la substance en toute sécurité, incl. comment utiliser les équipements de protection individuelle. Nettoyez régulièrement la zone de travail. Assurer une supervision pour vérifier périodiquement que les travailleurs respectent les conditions d'utilisation. Assurez-vous que tous les équipements sont bien entretenus. Assurez-vous que l'équipement de protection individuelle est disponible et utilisé conformément aux instructions. Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité sont disponibles dans la zone de travail.

• Matériau approprié : Le matériau recommandé pour les réservoirs, cuves et raccords est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.

• Matériaux inappropriés : ne pas utiliser de métal, d'acier au carbone ou de polypropylène

• Conditions de ventilation de la zone de travail : utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée (environ 5 changements d'air par heure)

• Ventilation par aspiration locale : Utiliser une ventilation par aspiration locale à l'intérieur lorsque des vapeurs/brouillards/aérosols d'acide nitrique en suspension dans l'air peuvent se trouver dans la zone respiratoire d'un travailleur.

• Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien aéré (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Garder les contenants bien fermés. Tenir à l'écart des matériaux combustibles, de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

• Surveillance des gaz : utilisez des moniteurs de NOx fixes et/ou portables sur le lieu de travail, en surveillant les niveaux normaux de NOx bien en dessous de 2,6 mg/m³

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

• Généralités : Travailler dans le respect de normes d'hygiène personnelle élevées. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

• Protection respiratoire : S'il existe un risque d'exposition par inhalation à la substance, portez toujours un masque complet avec une cartouche de gaz acide ou utilisez un respirateur/casque/combo à adduction d'air. L'exposition potentielle par inhalation à la substance doit être réduite au minimum. La moindre quantité inhalée peut déjà avoir des effets (aigus et/ou différés) sur les voies respiratoires.

• Protection de la peau et des yeux: En cas de risque d'exposition cutanée (via du matériel contaminé), portez toujours des vêtements de protection résistants aux acides appropriés dans la zone de travail et portez des gants résistants aux acides conformes à la norme EN374 (et lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial complet conformes à la norme EN166). Le potentiel d'exposition cutanée à la substance doit être réduit au minimum. Même les solutions les plus diluées de la substance peuvent déjà provoquer de graves brûlures et/ou des lésions oculaires.

• Lorsque des aérosols/brouillards d'acide nitrique peuvent se former, porter une combinaison résistante aux acides adaptée aux produits chimiques avec un respirateur/casque/combo à adduction d'air.

• Matériau approprié : caoutchouc butyle/fluoré.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Voie de libération	Taux de libération	Explication / Justification :
--------------------	--------------------	-------------------------------

Acide nitrique 60%

Eau	Non applicable, voir explications	Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour les évaluations requises. De plus, quel que soit ce rejet, seule la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est nécessaire.
Air	Taux d'exposition estimé	Taux de libération local: 0 kg/jour La sustancia está rigurosamente contenida por medios técnicos.
Sol	Non applicable, voir explications	Le rejet sur des sols non agricoles n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour la ou les évaluations requises.

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques)	0 mg/m ³	Risque qualitatif (voir ci-dessous)
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets locaux)	0 mg/kg pc/jour	<0,01
Homme à travers l'environnement - Oral	-	Risque qualitatif (voir ci-dessous)

Caractérisation des risques

Caractérisation qualitative des risques

Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques):

Des effets locaux apparaissent avant que des effets systémiques n'apparaissent potentiellement. De plus, l'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible. Ainsi, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques réalisées pour l'homme via l'environnement - inhalation (effets locaux) protège l'homme via l'environnement - inhalation (effets systémiques).

Homme à travers l'environnement - Oral

Les risques potentiels d'une exposition orale indirecte à l'acide nitrique sont considérés comme négligeables. L'exposition orale indirecte des humains, par la consommation d'aliments (par exemple, le poisson, les cultures, la viande et le lait) et l'eau potable, n'est pas pertinente pour l'acide nitrique. Dès que l'acide nitrique entre en contact avec l'eau, il se présente sous forme de nitrate, qui est considéré comme régulé dans le corps humain de la même manière que le nitrate endogène. L'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible.

3.2. Exposition des travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Quantification des risques
Inhalation, systémique, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)

Acide nitrique 60%

Inhalation, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Ocular, local	Qualitatif (voir ci-dessous)

Conclusion sur la caractérisation des risques

Compte tenu des conditions d'exploitation et des mesures de gestion des risques (lorsqu'il existe une possibilité d'exposition), le risque de provoquer des effets est considéré comme maîtrisé. L'exposition potentielle à la substance est réduite au minimum.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Acide nitrique 60%

SE 2:

Formulation ou reconditionnement - Formulation de mélanges utilisant de l'acide nitrique < 70%

1. Section de titre

Nom SE: *Formulation ou reconditionnement - Formulation de mélanges utilisant de l'acide nitrique < 70%*

Environnement

Formulation de mélanges utilisant de l'acide nitrique < 70%

ERC 2

Travailleurs

Toutes activités ouvrières confondues*

PROC 1; PROC 2; PROC 3;
PROC 4; PROC 5; PROC
8a; PROC 8b; PROC 9;
PROC 15

*Les PROC ne représentent pas l'exposition des travailleurs, mais plutôt les processus. Étant donné que les activités réelles des travailleurs n'ont pas été déterminées en détail, elles sont combinées en 1 scénario.

2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pendant la durée de conservation)

- Quantité d'utilisation annuelle de l'installation : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises
- Quantité d'utilisation quotidienne dans l'établissement : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises

Conditions et mesures liées à la station d'épuration biologique

- UTD biologique : non pertinent pour la ou les évaluations requises

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

- Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent la substance
- Il n'y a pas de rejet de la substance dans l'air (puisque la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques)

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

- Pourcentage (w/w) de la substance dans le mélange/l'articlee): < 70%
- Forme physique du produit utilisé : Liquide (solution aqueuse)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

- Durée des activités dans la zone de travail : ≤ 8 heures/jour (toutes activités des travailleurs confondues)
- Montant utilisé : Sans objet

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

- Confinement : Dans des conditions normales de fonctionnement, la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques dans la zone de travail. Les activités sont réalisées de manière standardisée, dans des conditions contrôlées avec des équipements spécialisés. Si une certaine quantité de la substance n'est pas contenue, un travailleur n'est pas exposé à la substance parce que l'utilisation a lieu sous une hotte ou parce que le travailleur porte un équipement de protection individuelle et utilise une ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/brouillards/éclaboussures est évitée.

Acide nitrique 60%

- Mesures organisationnelles : Minimiser le nombre de personnes dans la zone de travail. Minimiser les activités manuelles. Former les employés sur la façon de manipuler la substance en toute sécurité, incl. comment utiliser les équipements de protection individuelle. Nettoyez régulièrement la zone de travail. Assurer une supervision pour vérifier périodiquement que les travailleurs respectent les conditions d'utilisation. Assurez-vous que tous les équipements sont bien entretenus. Assurez-vous que l'équipement de protection individuelle est disponible et utilisé conformément aux instructions. Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité sont disponibles dans la zone de travail.

- Matériau approprié : Le matériau recommandé pour les réservoirs, cuves et raccords est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.

- Matériaux inappropriés : ne pas utiliser de métal, d'acier au carbone ou de polypropylène

- Conditions de ventilation de la zone de travail : utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée (environ 5 changements d'air par heure)

- Ventilation par aspiration locale : Utiliser une ventilation par aspiration locale à l'intérieur lorsque des vapeurs/brouillards/aérosols d'acide nitrique en suspension dans l'air peuvent se trouver dans la zone respiratoire d'un travailleur.

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien aéré (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Garder les contenants bien fermés. Tenir à l'écart des matériaux combustibles, de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

- Surveillance des gaz : utilisez des moniteurs de NOx fixes et/ou portables sur le lieu de travail, en surveillant les niveaux normaux de NOx bien en dessous de 2,6 mg/m³

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

- Généralités : Travailler dans le respect de normes d'hygiène personnelle élevées. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

- Protection respiratoire : S'il existe un risque d'exposition par inhalation à la substance, portez toujours un masque complet avec une cartouche de gaz acide ou utilisez un respirateur/casque/combo à adduction d'air. L'exposition potentielle par inhalation à la substance doit être réduite au minimum. La moindre quantité inhalée peut déjà avoir des effets (aigus et/ou différés) sur les voies respiratoires.

- Protection de la peau et des yeux: En cas de risque d'exposition cutanée (via du matériel contaminé), portez toujours des vêtements de protection résistants aux acides appropriés dans la zone de travail et portez des gants résistants aux acides conformes à la norme EN374 (et lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial complet conformes à la norme EN166). Le potentiel d'exposition cutanée à la substance doit être réduit au minimum. Même les solutions les plus diluées de la substance peuvent déjà provoquer de graves brûlures et/ou des lésions oculaires.

- Lorsque des aérosols/brouillards d'acide nitrique peuvent se former, porter une combinaison résistante aux acides adaptée aux produits chimiques avec un respirateur/casque/combo à adduction d'air.

- Matériau approprié : caoutchouc butyle/fluoré.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Voie de libération	Taux de libération	Explication / Justification :
--------------------	--------------------	-------------------------------

Acide nitrique 60%

Eau	Non applicable, voir explications	Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour les évaluations requises. De plus, quel que soit ce rejet, seule la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est nécessaire.
Air	Taux d'exposition estimé	Taux de libération local: 0 kg/jour La sustancia está rigurosamente contenida por medios técnicos.
Sol	Non applicable, voir explications	Le rejet sur des sols non agricoles n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour la ou les évaluations requises.

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques)	0 mg/m ³	Risque qualitatif (voir ci-dessous)
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets locaux)	0 mg/kg pc/jour	<0,01
Homme à travers l'environnement - Oral	-	Risque qualitatif (voir ci-dessous)

Caractérisation des risques

Caractérisation qualitative des risques

Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques):

Des effets locaux apparaissent avant que des effets systémiques n'apparaissent potentiellement. De plus, l'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible. Ainsi, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques réalisées pour l'homme via l'environnement - inhalation (effets locaux) protège l'homme via l'environnement - inhalation (effets systémiques).

Homme à travers l'environnement - Oral

Les risques potentiels d'une exposition orale indirecte à l'acide nitrique sont considérés comme négligeables. L'exposition orale indirecte des humains, par la consommation d'aliments (par exemple, le poisson, les cultures, la viande et le lait) et l'eau potable, n'est pas pertinente pour l'acide nitrique. Dès que l'acide nitrique entre en contact avec l'eau, il se présente sous forme de nitrate, qui est considéré comme régulé dans le corps humain de la même manière que le nitrate endogène. L'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible.

3.2. Exposition des travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Quantification des risques
Inhalation, systémique, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)

Acide nitrique 60%

Inhalation, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Ocular, local	Qualitatif (voir ci-dessous)

Conclusion sur la caractérisation des risques

Compte tenu des conditions d'exploitation et des mesures de gestion des risques (lorsqu'il existe une possibilité d'exposition), le risque de provoquer des effets est considéré comme maîtrisé. L'exposition potentielle à la substance est réduite au minimum.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Acide nitrique 60%

SE 3:

Utilisation dans les installations industrielles - Utilisation d'acide nitrique < 70% en installation industrielle comme intermédiaire

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation dans les installations industrielles - Utilisation d'acide nitrique < 70% en installation industrielle comme intermédiaire*

Environnement

Utilisation d'acide nitrique < 70% en installation industrielle comme intermédiaire

ERC 6a

Travailleurs

Toutes activités ouvrières confondues*

PROC 1; PROC 2; PROC 3;
PROC 4; PROC 5; PROC
8a; PROC 8b; PROC 9;
PROC 15

*Les PROC ne représentent pas l'exposition des travailleurs, mais plutôt les processus. Étant donné que les activités réelles des travailleurs n'ont pas été déterminées en détail, elles sont combinées en 1 scénario.

2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pendant la durée de conservation)

- Quantité d'utilisation annuelle de l'installation : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises
- Quantité d'utilisation quotidienne dans l'établissement : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises

Conditions et mesures liées à la station d'épuration biologique

- UTD biologique : non pertinent pour la ou les évaluations requises

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

- Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent la substance
- Il n'y a pas de rejet de la substance dans l'air (puisque la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques)

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

- Pourcentage (w/w) de la substance dans le mélange/l'article(e): < 70%
- Forme physique du produit utilisé : Liquide (solution aqueuse)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

- Durée des activités dans la zone de travail : ≤ 8 heures/jour (toutes activités des travailleurs confondues)
- Montant utilisé : Sans objet

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

• Confinement : Dans des conditions normales de fonctionnement, la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques dans la zone de travail. Les activités sont réalisées de manière standardisée, dans des conditions contrôlées avec des équipements spécialisés. Si une certaine quantité de la substance n'est pas contenue, un travailleur n'est pas exposé à la substance parce que l'utilisation a lieu sous une hotte ou parce que le travailleur porte un équipement de protection individuelle et utilise une ventilation par aspiration locale. La formation d'aérosols/brouillards/éclaboussures est évitée.

Acide nitrique 60%

• Mesures organisationnelles : Minimiser le nombre de personnes dans la zone de travail. Minimiser les activités manuelles. Former les employés sur la façon de manipuler la substance en toute sécurité, incl. comment utiliser les équipements de protection individuelle. Nettoyez régulièrement la zone de travail. Assurer une supervision pour vérifier périodiquement que les travailleurs respectent les conditions d'utilisation. Assurez-vous que tous les équipements sont bien entretenus. Assurez-vous que l'équipement de protection individuelle est disponible et utilisé conformément aux instructions. Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité sont disponibles dans la zone de travail.

• Matériau approprié : Le matériau recommandé pour les réservoirs, cuves et raccords est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.

• Matériaux inappropriés : ne pas utiliser de métal, d'acier au carbone ou de polypropylène

• Conditions de ventilation de la zone de travail : utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée (environ 5 changements d'air par heure)

• Ventilation par aspiration locale : Utiliser une ventilation par aspiration locale à l'intérieur lorsque des vapeurs/brouillards/aérosols d'acide nitrique en suspension dans l'air peuvent se trouver dans la zone respiratoire d'un travailleur.

• Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien aéré (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Garder les contenants bien fermés. Tenir à l'écart des matériaux combustibles, de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

• Surveillance des gaz : utilisez des moniteurs de NOx fixes et/ou portables sur le lieu de travail, en surveillant les niveaux normaux de NOx bien en dessous de 2,6 mg/m³

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

• Généralités : Travailler dans le respect de normes d'hygiène personnelle élevées. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

• Protection respiratoire : S'il existe un risque d'exposition par inhalation à la substance, portez toujours un masque complet avec une cartouche de gaz acide ou utilisez un respirateur/casque/combo à adduction d'air. L'exposition potentielle par inhalation à la substance doit être réduite au minimum. La moindre quantité inhalée peut déjà avoir des effets (aigus et/ou différés) sur les voies respiratoires.

• Protection de la peau et des yeux: En cas de risque d'exposition cutanée (via du matériel contaminé), portez toujours des vêtements de protection résistants aux acides appropriés dans la zone de travail et portez des gants résistants aux acides conformes à la norme EN374 (et lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial complet conformes à la norme EN166). L'exposition cutanée potentielle à la substance doit être réduite au minimum. La plus petite quantité d'une solution aqueuse de la substance peut déjà provoquer de graves brûlures et/ou des lésions oculaires.

• Lorsque des aérosols/brouillards d'acide nitrique peuvent se former, porter une combinaison résistante aux acides adaptée aux produits chimiques avec un respirateur/casque/combo à adduction d'air.

• Matériau approprié : caoutchouc butyle/fluoré.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Voie de libération	Taux de libération	Explication / Justification :
--------------------	--------------------	-------------------------------

Acide nitrique 60%

Eau	Non applicable, voir explications	Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour les évaluations requises. De plus, quel que soit ce rejet, seule la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est nécessaire.
Air	Taux d'exposition estimé	Taux de libération local: 0 kg/jour La sustancia está rigurosamente contenida por medios técnicos.
Sol	Non applicable, voir explications	Le rejet sur des sols non agricoles n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour la ou les évaluations requises.

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques)	0 mg/m ³	Risque qualitatif (voir ci-dessous)
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets locaux)	0 mg/kg pc/jour	<0,01
Homme à travers l'environnement - Oral	-	Risque qualitatif (voir ci-dessous)

Caractérisation des risques

Caractérisation qualitative des risques

Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques):

Des effets locaux apparaissent avant que des effets systémiques n'apparaissent potentiellement. De plus, l'acide nitrique ne devrait pas être systématiquement disponible. Ainsi, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques réalisées pour l'homme via l'environnement - inhalation (effets locaux) protège l'homme via l'environnement - inhalation (effets systémiques).

Homme à travers l'environnement - Oral

Les risques potentiels d'une exposition orale indirecte à l'acide nitrique sont considérés comme négligeables. L'exposition orale indirecte des humains, par la consommation d'aliments (par exemple, le poisson, les cultures, la viande et le lait) et l'eau potable, n'est pas pertinente pour l'acide nitrique. Dès que l'acide nitrique entre en contact avec l'eau, il se présente sous forme de nitrate, qui est considéré comme régulé dans le corps humain de la même manière que le nitrate endogène. L'acide nitrique ne devrait pas être systématiquement disponible.

3.2. Exposition des travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Quantification des risques
Inhalation, systémique, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)

Acide nitrique 60%

Inhalation, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Ocular, local	Qualitatif (voir ci-dessous)

Conclusion sur la caractérisation des risques

Compte tenu des conditions d'exploitation et des mesures de gestion des risques (lorsqu'il existe une possibilité d'exposition), le risque de provoquer des effets est considéré comme maîtrisé. L'exposition potentielle à la substance est réduite au minimum.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Acide nitrique 60%

SE 4:

Utilisation dans les installations industrielles - Utilisation d'acide nitrique < 70% sur sites industriels comme auxiliaire technologique réactif (Agent de nettoyage, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération de résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement des eaux)

1. Section de titre

Nom SE:

Utilisation dans les installations industrielles - Utilisation d'acide nitrique < 70% sur sites industriels comme auxiliaire technologique réactif (Agent de nettoyage, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération de résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement des eaux)

Environnement

Utilisation d'acide nitrique < 70% sur sites industriels comme auxiliaire technologique réactif (Agent de nettoyage, régulateur de pH, traitement des gaz résiduels, régénération de résines échangeuses d'ions, traitement des métaux, traitement des plastiques, produit de traitement de surface, traitement des eaux)

ERC 4, ERC 6b

Travailleurs

Toutes activités ouvrières confondues*

PROC 1; PROC 2; PROC 3;
PROC 4; PROC 5; PROC 7;
PROC 8a; PROC 8b; PROC
9; PROC 10; PROC 13;
PROC 15

*Les PROC ne représentent pas l'exposition des travailleurs, mais plutôt les processus. Étant donné que les activités réelles des travailleurs n'ont pas été déterminées en détail, elles sont combinées en 1 scénario.

2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pendant la durée de conservation)

- Quantité d'utilisation annuelle de l'installation : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises
- Quantité d'utilisation quotidienne dans l'établissement : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises

Conditions et mesures liées à la station d'épuration biologique

- UTD biologique : non pertinent pour la ou les évaluations requises

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

- Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent la substance
- Il n'y a pas de rejet de la substance dans l'air (puisque la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques)

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

- Pourcentage (w/w) de la substance dans le mélange/l'articlee): > 70%
- Forme physique du produit utilisé : Liquide (solution aqueuse)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

- Durée des activités dans la zone de travail : ≤ 8 heures/jour (toutes activités des travailleurs confondues)
- Montant utilisé : Sans objet

Acide nitrique 60%

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

- Confinement : Dans des conditions normales de fonctionnement, la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques dans la zone de travail. Les activités sont réalisées de manière standardisée, dans des conditions contrôlées avec des équipements spécialisés. Si une certaine quantité de la substance n'est pas contenue, un trabajador no está expuesto a la sustancia ya que el uso se lleva a cabo en una campana extractora o si el trabajador usa equipo de protección personal y usa ventilación de extracción local. La formation d'aérosols/brouillards/éclaboussures est évitée.

- Mesures organisationnelles : Minimiser le nombre de personnes dans la zone de travail. Minimiser les activités manuelles. Former les employés sur la façon de manipuler la substance en toute sécurité, incl. comment utiliser les équipements de protection individuelle. Nettoyez régulièrement la zone de travail. Assurer une supervision pour vérifier périodiquement que les travailleurs respectent les conditions d'utilisation. Assurez-vous que tous les équipements sont bien entretenus. Assurez-vous que l'équipement de protection individuelle est disponible et utilisé conformément aux instructions. Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité sont disponibles dans la zone de travail.

- Matériau approprié : Le matériau recommandé pour les réservoirs, cuves et raccords est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.

- Matériaux inappropriés : ne pas utiliser de métal, d'acier au carbone ou de polypropylène

- Conditions de ventilation de la zone de travail : utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée (environ 5 changements d'air par heure)

- Ventilation par aspiration locale : Utiliser une ventilation par aspiration locale à l'intérieur lorsque des vapeurs/brouillards/aérosols d'acide nitrique en suspension dans l'air peuvent se trouver dans la zone respiratoire d'un travailleur.

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien aéré (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Garder les contenants bien fermés. Tenir à l'écart des matériaux combustibles, de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

- Surveillance des gaz : utilisez des moniteurs de NOx fixes et/ou portables sur le lieu de travail, en surveillant les niveaux normaux de NOx bien en dessous de 2,6 mg/m³

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

- Généralités : Travailler dans le respect de normes d'hygiène personnelle élevées. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

- Protection respiratoire : S'il existe un risque d'exposition par inhalation à la substance, portez toujours un masque complet avec une cartouche de gaz acide ou utilisez un respirateur/casque/combo à adduction d'air. L'exposition potentielle par inhalation à la substance doit être réduite au minimum. La moindre quantité inhalée peut déjà avoir des effets (aigus et/ou différés) sur les voies respiratoires.

- Protection de la peau et des yeux: En cas de risque d'exposition cutanée (via du matériel contaminé), portez toujours des vêtements de protection résistants aux acides appropriés dans la zone de travail et portez des gants résistants aux acides conformes à la norme EN374 (et lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial complet conformes à la norme EN166). L'exposition cutanée potentielle à la substance doit être réduite au minimum. La plus petite quantité d'une solution aqueuse de la substance peut déjà provoquer de graves brûlures et/ou des lésions oculaires.

- Lorsque des aérosols/brouillards d'acide nitrique peuvent se former, porter une combinaison résistante aux acides adaptée aux produits chimiques avec un respirateur/casque/combo à adduction d'air.

- Matériau approprié : caoutchouc butyle/fluoré.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

Acide nitrique 60%

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Voie de libération	Taux de libération	Explication / Justification :
Eau	Non applicable, voir explications	Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour les évaluations requises. De plus, quel que soit ce rejet, seule la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est nécessaire.
Air	Taux d'exposition estimé	Taux de libération local: 0 kg/jour La sustancia está rigurosamente contenida por medios técnicos.
Sol	Non applicable, voir explications	Le rejet sur des sols non agricoles n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour la ou les évaluations requises.

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques)	0 mg/m ³	Risque qualitatif (voir ci-dessous)
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets locaux)	0 mg/kg pc/jour	<0,01
Homme à travers l'environnement - Oral	-	Risque qualitatif (voir ci-dessous)

Caractérisation des risques

Caractérisation qualitative des risques

Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques):

Des effets locaux apparaissent avant que des effets systémiques n'apparaissent potentiellement. De plus, l'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible. Ainsi, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques réalisées pour l'homme via l'environnement - inhalation (effets locaux) protège l'homme via l'environnement - inhalation (effets systémiques).

Homme à travers l'environnement - Oral

Les risques potentiels d'une exposition orale indirecte à l'acide nitrique sont considérés comme négligeables. L'exposition orale indirecte des humains, par la consommation d'aliments (par exemple, le poisson, les cultures, la viande et le lait) et l'eau potable, n'est pas pertinente pour l'acide nitrique. Dès que l'acide nitrique entre en contact avec l'eau, il se présente sous forme de nitrate, qui est considéré comme régulé dans le corps humain de la même manière que le nitrate endogène. L'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible.

3.2. Exposition des travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Quantification des risques
Inhalation, systémique, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)

Acide nitrique 60%

Inhalation, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Ocular, local	Qualitatif (voir ci-dessous)

Conclusion sur la caractérisation des risques

Compte tenu des conditions d'exploitation et des mesures de gestion des risques (lorsqu'il existe une possibilité d'exposition), le risque de provoquer des effets est considéré comme maîtrisé. L'exposition potentielle à la substance est réduite au minimum.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

SE 5:

Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70% par un travailleur professionnel (extérieur et intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts tels qu'un agent de nettoyage, un régulateur de pH, un traitement des métaux)

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation généralisée par les travailleurs professionnels - Utilisation d'acide nitrique < 70% par un travailleur professionnel (extérieur et intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts tels qu'un agent de nettoyage, un régulateur de pH, un traitement des métaux)*

Environnement

Acide nitrique 60%

Utilisation d'acide nitrique < 70% par un travailleur professionnel (extérieur et intérieur de substances réactives dans des systèmes ouverts tels qu'un agent de nettoyage, un régulateur de pH, un traitement des métaux)

ERC 8b, ERC 8e

Travailleurs

Toutes activités ouvrières confondues*

PROC 1; PROC 2; PROC 3; PROC 5; PROC 8a; PROC 8b; PROC 9; PROC 10; PROC 11; PROC 13; PROC 15; PROC 19

*Les PROC ne représentent pas l'exposition des travailleurs, mais plutôt les processus. Étant donné que les activités réelles des travailleurs n'ont pas été déterminées en détail, elles sont combinées en 1 scénario.

2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pendant la durée de conservation)

- Quantité d'utilisation annuelle de l'installation : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises
- Quantité d'utilisation quotidienne dans l'établissement : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises

Conditions et mesures liées à la station d'épuration biologique

- UTD biologique : non pertinent pour la ou les évaluations requises

Autres conditions affectant l'exposition environnementale

- Ajuster le pH des eaux usées lorsqu'elles contiennent la substance
- Il n'y a pas de rejet de la substance dans l'air (puisque la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques)

2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit (article)

- Pourcentage (w/w) de la substance dans le mélange/l'article(e): < 70%
- Forme physique du produit utilisé : Liquide (solution aqueuse)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition

- Durée des activités dans la zone de travail : ≤ 8 heures/jour (toutes activités des travailleurs confondues)
- Montant utilisé : Sans objet

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

• Confinement : Dans des conditions normales de fonctionnement, la substance est rigoureusement confinée par des moyens techniques dans la zone de travail. Les activités sont réalisées de manière standardisée, dans des conditions contrôlées avec des équipements spécialisés. Si une certaine quantité de la substance n'est pas contenue, un trabajador no está expuesto a la sustancia ya que el uso se lleva a cabo en una campana extractora o si el trabajador usa equipo de protección personal y usa ventilación de extracción local. La formation d'aérosols/brouillards/éclaboussures est évitée.

• Mesures organisationnelles : Minimiser le nombre de personnes dans la zone de travail. Minimiser les activités manuelles. Former les employés sur la façon de manipuler la substance en toute sécurité, incl. comment utiliser les équipements de protection individuelle. Nettoyez régulièrement la zone de travail. Assurer une supervision pour vérifier périodiquement que les travailleurs respectent les conditions d'utilisation. Assurez-vous que tous les équipements sont bien entretenus. Assurez-vous que l'équipement de protection individuelle est disponible et utilisé conformément aux instructions. Assurez-vous que des douches oculaires et des douches de sécurité sont disponibles dans la zone de travail.

Acide nitrique 60%

- Matériau approprié : Le matériau recommandé pour les réservoirs, cuves et raccords est l'acier inoxydable austénitique à faible teneur en carbone.

- Matériaux inappropriés : ne pas utiliser de métal, d'acier au carbone ou de polypropylène

- Conditions de ventilation de la zone de travail : utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien ventilée (environ 5 changements d'air par heure)

- Ventilation par aspiration locale : Utiliser une ventilation par aspiration locale à l'intérieur lorsque des vapeurs/brouillards/aérosols d'acide nitrique en suspension dans l'air peuvent se trouver dans la zone respiratoire d'un travailleur.

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien aéré (de préférence à l'extérieur). Dans une zone équipée d'un sol résistant aux acides. Protéger du soleil. Garder les contenants bien fermés. Tenir à l'écart des matériaux combustibles, de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

- Surveillance des gaz : utilisez des moniteurs de NOx fixes et/ou portables sur le lieu de travail, en surveillant les niveaux normaux de NOx bien en dessous de 2,6 mg/m³

Conditions et mesures liées à la protection individuelle, à l'hygiène et à l'évaluation de la santé

- Généralités : Travailler dans le respect de normes d'hygiène personnelle élevées. Se laver les mains et le visage avant les pauses. Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

- Protection respiratoire : S'il existe un risque d'exposition par inhalation à la substance, portez toujours un masque complet avec une cartouche de gaz acide ou utilisez un respirateur/casque/combo à adduction d'air. L'exposition potentielle par inhalation à la substance doit être réduite au minimum. La moindre quantité inhalée peut déjà avoir des effets (aigus et/ou différés) sur les voies respiratoires.

- Protection de la peau et des yeux: En cas de risque d'exposition cutanée (via du matériel contaminé), portez toujours des vêtements de protection résistants aux acides appropriés dans la zone de travail et portez des gants résistants aux acides conformes à la norme EN374 (et lunettes de protection contre les produits chimiques/écran facial complet conformes à la norme EN166). L'exposition cutanée potentielle à la substance doit être réduite au minimum. La plus petite quantité d'une solution aqueuse de la substance peut déjà provoquer de graves brûlures et/ou des lésions oculaires.

- Lorsque des aérosols/brouillards d'acide nitrique peuvent se former, porter une combinaison résistante aux acides adaptée aux produits chimiques avec un respirateur/casque/combo à adduction d'air.

- Matériau approprié : caoutchouc butyle/fluoré.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Voie de libération	Taux de libération	Explication / Justification :
Eau	Non applicable, voir explications	Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour les évaluations requises. De plus, quel que soit ce rejet, seule la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est nécessaire.
Air	Taux d'exposition estimé	Taux de libération local: 0 kg/jour La sustancia está rigurosamente contenida por medios técnicos.

Acide nitrique 60%

Sol	Non applicable, voir explications	Le rejet sur des sols non agricoles n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour la ou les évaluations requises.
------------	-----------------------------------	--

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques)	0 mg/m ³	Risque qualitatif (voir ci-dessous)
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets locaux)	0 mg/kg pc/jour	<0,01
Homme à travers l'environnement - Oral	-	Risque qualitatif (voir ci-dessous)

Caractérisation des risques

Caractérisation qualitative des risques

Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques):

Des effets locaux apparaissent avant que des effets systémiques n'apparaissent potentiellement. De plus, l'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible. Ainsi, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques réalisées pour l'homme via l'environnement - inhalation (effets locaux) protège l'homme via l'environnement - inhalation (effets systémiques).

Homme à travers l'environnement - Oral

Les risques potentiels d'une exposition orale indirecte à l'acide nitrique sont considérés comme négligeables. L'exposition orale indirecte des humains, par la consommation d'aliments (par exemple, le poisson, les cultures, la viande et le lait) et l'eau potable, n'est pas pertinente pour l'acide nitrique. Dès que l'acide nitrique entre en contact avec l'eau, il se présente sous forme de nitrate, qui est considéré comme régulé dans le corps humain de la même manière que le nitrate endogène. L'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible.

3.2. Exposition des travailleurs

Voie d'exposition et type d'effets	Quantification des risques
Inhalation, systémique, à long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Inhalation, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, systémique, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, long terme	Qualitatif (voir ci-dessous)
Dermique, local, aiguë	Qualitatif (voir ci-dessous)

Acide nitrique 60%

Ocular, local

Qualitatif (voir ci-dessous)

Conclusion sur la caractérisation des risques

Compte tenu des conditions d'exploitation et des mesures de gestion des risques (lorsqu'il existe une possibilité d'exposition), le risque de provoquer des effets est considéré comme maîtrisé. L'exposition potentielle à la substance est réduite au minimum.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

- (i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou
- (ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.

Acide nitrique 60%

SE 6: Utilisation par le consommateur - Utilisation de produits contenant de l'acide nitrique (<3%)

1. Section de titre

Nom SE: *Utilisation par le consommateur - Utilisation de produits contenant de l'acide nitrique (<3%)*

Environnement

Utilisation de produits contenant de l'acide nitrique (<3%)	ERC 8b, ERC 8e
---	----------------

Travailleurs

Utilisation de produits contenant de l'acide nitrique (<3%)*	PC 3; PC 12; PC 31; PC 35
--	---------------------------

* L'acide nitrique ne devrait pas être trouvé dans les produits de consommation ou, s'il en est trouvé, il ne se trouvera qu'à l'état de traces.

2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.1. Contrôle de l'exposition environnementale

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou pendant la durée de conservation)

- Quantité d'utilisation annuelle de l'installation : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises
- Quantité d'utilisation quotidienne dans l'établissement : sans rapport avec l'évaluation ou les évaluations requises

Conditions et mesures liées à la station d'épuration biologique

- UTD biologique : non pertinent pour la ou les évaluations requises

2.2. Contrôle de l'exposition des consommateurs

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas nécessaires. L'acide nitrique ne devrait pas être trouvé dans les produits de consommation ou, s'il en est trouvé, il ne sera trouvé qu'à l'état de traces. Par conséquent, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas jugées nécessaires. Compte tenu de la faible concentration, toute exposition par inhalation sera négligeable et aucun effet cutané/oral/oculaire n'est attendu.

3. Estimation de l'exposition et référence à sa source

3.1. Émission et exposition à l'environnement

Voie de libération	Taux de libération	Explication / Justification :
Eau	Non applicable, voir explications	Le rejet dans les eaux usées n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour les évaluations requises. De plus, quel que soit ce rejet, seule la mesure de gestion des risques consistant à ajuster le pH des eaux usées est nécessaire.
Air	Taux d'exposition estimé	Taux de libération local: 0 kg/jour La sustancia está rigurosamente contenida por medios técnicos.
Sol	Non applicable, voir explications	Le rejet sur des sols non agricoles n'est pas déterminé ou n'est pas nécessaire pour la ou les évaluations requises.

Acide nitrique 60%

Objectif de protection	Estimation de l'exposition	RCR
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques)	0 mg/m ³	Risque qualitatif (voir ci-dessous)
Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets locaux)	0 mg/kg pc/jour	<0,01
Homme à travers l'environnement - Oral	-	Risque qualitatif (voir ci-dessous)

Caractérisation des risques

Caractérisation qualitative des risques

Homme à travers l'environnement - Inhalation (effets systémiques):

Des effets locaux apparaissent avant que des effets systémiques n'apparaissent potentiellement. De plus, l'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible. Ainsi, l'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques réalisées pour l'homme via l'environnement - inhalation (effets locaux) protège l'homme via l'environnement - inhalation (effets systémiques).

Homme à travers l'environnement - Oral

Les risques potentiels d'une exposition orale indirecte à l'acide nitrique sont considérés comme négligeables. L'exposition orale indirecte des humains, par la consommation d'aliments (par exemple, le poisson, les cultures, la viande et le lait) et l'eau potable, n'est pas pertinente pour l'acide nitrique. Dès que l'acide nitrique entre en contact avec l'eau, il se présente sous forme de nitrate, qui est considéré comme régulé dans le corps humain de la même manière que le nitrate endogène. L'acide nitrique ne devrait pas être systémiquement disponible.

3.2. Exposition des consommateurs

L'évaluation de l'exposition et la caractérisation des risques ne sont pas nécessaires. L'acide nitrique ne devrait pas être trouvé dans les produits de consommation ou, s'il en est trouvé, il ne sera trouvé qu'à l'état de traces. Par conséquent, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas jugées nécessaires. Compte tenu de la faible concentration, toute exposition par inhalation sera négligeable et aucun effet cutané/oral/oculaire n'est attendu.

4. Conseils au UA pour évaluer s'il travaille dans les limites établies par l'SE

Dans tous les scénarios d'exposition (SE) décrits ci-dessus, l'utilisateur en aval (UA) travaille dans les limites établies par SE si les conditions de fonctionnement (CF) sont remplies et les mesures de gestion des risques (MGR) qui y sont décrites. Lorsque les conditions du UA ne sont pas explicitement décrites dans les conditions générales de l'EE, le UA doit s'assurer que ses CO et MGR spécifiques sont conformes à ce qui y est établi. Si la concentration de la substance dans le mélange n'est pas explicitement indiquée dans le scénario d'exposition, aucune restriction ne doit être appliquée, c'est-à-dire que jusqu'à 100 % de la substance peut être utilisée. Selon l'évaluation de l'exposition effectuée pour l'EE, cela peut être fait de différentes manières, comme décrit dans chacune des EE environnementales et professionnelles.

Toute dérogation aux conditions d'utilisation décrites implique:

(i) informer le fournisseur de la FDS des écarts et demander leur inclusion dans l'SE, ou

(ii) élaborer un RSQ (rapport sur la sécurité chimique) pour le UA (conformément à l'article 37, paragraphe 4), le soumettre à l'ECHA et le conserver comme votre propre documentation.